



Ordonnance de non conciliation

Par **daphne**, le **26/01/2008** à **13:41**

bonjour

actuellement en instance de divorce, j ai reçu les conclusions de l onc le 4/12/2007. depuis plus rien. L avocat de mon mari a obtenu l ensemble de l onc le 15 janvier mais le mien n a toujours rien et nous approchons de la fin du mois. mon mari ne payant pas la pension alimentaire ni la pension de secours, ma situation est plus que difficile. Est-il normal que les deux parties ne reçoivent pas le jugement en même temps? le greffe ne veut rien me dire quant aux envois de courrier et mon avocat temporise. que puis-je faire? puis-je le signaler au jaf? merci